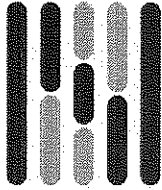


RÉPUBLIQUE
FRANCAISE
DÉPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-077

Subvention pour l'école Jean Moulin

Date de la séance : 16 octobre 2023
Date de convocation : 10 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 19
Nombre de votants : 20

**Adopté à
l'unanimité,**

Le seize octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absent ayant donné pouvoir : M. Gilles BARBIER à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absent : M. Stéphane CHERRIER

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN.

L'école Jean Moulin envisage une sortie à la patinoire de Louviers, en fin d'année, sur trois jours à raison de deux classes par jour. Chaque séance est prévue sur une heure avec des intervenants pour mettre en place des jeux de glisse. Le transport est payé avec les bénéfices de la kermesse.

Madame la Directrice sollicite le conseil municipal pour une subvention d'un montant de 471 € correspondant au devis de Kratos Louviers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- DÉCIDE d'ajouter au tableau des subventions 2023, une aide de 471 € au profit de l'école Jean Moulin pour la sortie patinoire.

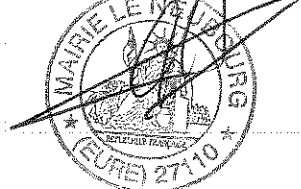
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 16 octobre 2023.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN